





Séance ordinaire du conseil d'établissement  
**Mardi 13 décembre 2022 à 19 h**

**Projet d'ordre du jour**

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

	Numéro du document	Rôle du CÉ LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance		Art. 61	2 min
2. Nouvelles			5 min
3. Adoption de l'ordre du jour		Adopter	2 min
4. Adoption et suivi des procès-verbaux de la réunion du 25 octobre 2022. 		Adopter Art.69	10 min
5. Parole au public			2 min
6. Parole à la représentante du comité de parents			5 min
6.1 Parole aux enseignants			5 min
<b>7. Décision ou consultation</b>			
7.1 Budget révisé 		Informé Art. 79, 40	20 min
7.2 Activités éducatives (ajout au calendrier) 		Adopter Art. 79, 40	5 min
7.3 Suivi campagnes de financement		Informé Art. 95	5 min
7.4 Conférence aux parents		Discussion adopter	20 min
7.5 Présentation des résultats du sondage violence/intimidation		Informé	15 min
<b>8. Informations</b>			
8.1 Formation obligatoire pour tous les nouveaux membres du CÉ		Informé Art.96	2 min
9. Autres points			
10. Dates de la prochaine assemblée : Mardi 1 <sup>er</sup> février 2022			
11. Levée de l'assemblée			

 Document relatif à ce point

 Présentation électronique

Camille Turcotte, présidente  
 5 décembre 2022

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)